

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	16 (1871)
Heft:	(21): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
 Artikel:	Projet de nouvelle voiture de guerre : présenté à la Société d'état-major et des armes spéciales, séance de juillet 1871
Autor:	Lochmann, J.-J.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-332732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 21 (1871).

PROJET DE NOUVELLE VOITURE DE GUERRE

présenté à la Société d'état-major et des armes spéciales, séance de juillet 1871.

Dans notre séance du 4 décembre dernier, à la suite d'une communication sur les fortifications improvisées ou volantes, une courte discussion a eu lieu au sujet des outils dont il serait bon de munir toutes les parties de notre armée et sur leur mode de transport.

Il a été admis : que le système de prendre des outils de réquisition est peu pratique, et peut faire défaut alors que l'on en aura le plus besoin.

Que de faire porter des outils aux soldats d'infanterie était trop demander d'hommes chargés d'armes, de sacs, de tentes, et quelquefois de couvertures, et que, loin de charger davantage nos troupes, il était de toute nécessité de chercher à les rendre plus mobiles et à économiser leurs forces pour le moment du danger.

Des réserves d'outils trainées dans des parcs de division se trouvant toujours en seconde ligne, ne peuvent également être utilisées que pour des travaux d'une certaine importance et prévus à l'avance.

Il est donc nécessaire, si l'on veut pouvoir faire travailler utilement les troupes à se couvrir en peu de temps, de pourvoir chaque unité tactique de voitures contenant des pelles et des pioches en quantité suffisante pour qu'elles puissent se couvrir elles-mêmes, sans le secours d'une arme spéciale.

Nous avons en outre reconnu que, dans notre pays particulièrement, où les accidents de terrain sont fréquents, il suffit d'avoir un outil pour trois hommes, et généralement les pelles en nombre double des pioches.

Cela posé, il reste à étudier une voiture de guerre propre à transporter ce matériel et si possible aussi d'autres objets, tels que les ustensiles de cuisine, les couvertures et les bagages d'officiers, afin de diminuer les véhicules de réquisition, qui sont toujours si peu pratiques en campagne.

C'est pour l'étude de ce sujet, que vous avez désigné une commission spéciale.

Cette commission, composée de MM. le lieutenant-colonel Melley et des majors Guillemin et Lochmann, devait en outre se mettre en rapport avec M. le major Veillard, directeur de l'arsenal cantonal, qui s'occupait déjà depuis quelques jours d'un travail analogue.

M. Veillard avait déjà fait un avant-projet en quelques traits, en supposant qu'une voiture servirait à deux compagnies et devrait renfermer dans des compartiments préparés exprès tous les objets sus-indiqués.

Ces voitures devenaient volumineuses, et dès lors on a songé à en

retirer les couvertures pour ne les mettre qu'au-dessus de la voiture, dans le cas où l'on serait obligé de s'en munir.

Une autre disposition fut encore étudiée par M. Veillard ; elle consistait à ne faire qu'un fourgon beaucoup plus petit, ne servant que pour une compagnie. Mais malgré cela il nous a semblé trop lourd pour n'être traîné que par un seul cheval, et en outre on aurait eu une beaucoup trop longue colonne de voitures avec chaque brigade.

Se basant sur ces premiers points étudiés, M. Veillard et votre commission sont tombés d'accord sur un projet dont les bases ont été arrêtées par votre commission, et étudié plus en détail par le directeur de l'arsenal.

Cette voiture de guerre servirait pour deux compagnies d'infanterie ou de carabiniers et contiendrait :

1^{er} compartiment : 8 malles d'officiers, malles de dimensions réglées, malles d'ordonnance.

2^{me} compartiment, soit du milieu : la cuisine pour deux compagnies, y compris 16 haches à main.

3^{me} compartiment, placé en arrière : 50 pelles et 20 pioches à manches, un peu plus courtes que les outils de sapeurs, et 2 scies à main.

En dehors, une scie passe-partout.

Le premier compartiment s'élèverait plus haut que les deux autres et aurait un siège où l'on placerait le soldat conducteur et au besoin un ou deux hommes malades.

Au-dessus des deux autres compartiments se trouverait une petite impériale semblable à celle des omnibus, sur laquelle on pourrait placer, sous une bâche, des couvertures, et au besoin les vivres de la troupe pour un ou deux jours.

Le chargement normal, sans compter les couvertures, serait d'environ 10 quintaux, et la voiture elle-même pèserait probablement 8 quintaux.

Deux chevaux pourraient donc suffire à la traîner avec toute facilité.

Au besoin une partie des sacs des hommes pourraient être suspendus aux tringles de fer de l'impériale et à d'autres tringles que l'on poserait autour du 1^{er} compartiment.

En temps ordinaire ces tringles serviraient à suspendre les sacs des hommes blessés ou fatigués ainsi que ceux des hommes envoyés en éclaireurs.

Ces chariots soit *fourgons de division* (deux compagnies), seraient au nombre de trois par bataillon d'infanterie, mais ils remplaceraient entièrement les chars de réquisition, qui, lors de la dernière mise sur pied, étaient d'un par compagnie au commencement, et de un pour deux compagnies à la fin de la première occupation des frontières.

Le nombre des véhicules ne serait donc pas augmenté.

Il faudrait en outre pour chaque bataillon d'infanterie le fourgon actuel pour le grand et le petit état-major, mais sans outils autres que ceux qu'il a déjà.

Si deux compagnies étaient détachées sous les ordres du major, ce dernier trouverait une place libre disponible, dans le char de ces deux compagnies pour y mettre son bagage.

Si une compagnie seule était détachée pour un jour ou deux jours avec la prévision de travaux à exécuter, cette compagnie prendrait le char de division, en laissant à l'autre compagnie le matériel qui lui est nécessaire qui serait chargé provisoirement sur un des autres chariots.

Si au contraire la compagnie détachée ne doit pas faire de travaux de terrassements on se contentera de donner aux hommes les ustensiles de cuisine à porter, comme cela se fait à présent, et le chariot restera avec le bataillon.

Un bataillon de carabiniers aurait deux de ces voitures.

Une batterie d'artillerie aurait un de ces chariots et un char à échelles pour le fourrage.

La cavalerie pourrait avoir un char semblable, sans outils, pour chaque compagnie, mais avec la pharmacie et une petite forge de campagne. L'avoine serait placée dans le grand compartiment de derrière, le foin sur l'impériale. Ceci ne serait que pour de petites provisions de fourrage; les grandes provisions devraient être conduites par des réquisitions.

Chaque compagnie de sapeurs ou de pontonniers pourrait aussi avoir un char semblable, où elle mettrait la pharmacie. Les sapeurs n'auraient qu'un nombre très restreint d'outils puisqu'ils en ont déjà dans leurs chariots de compagnie, mais ils y logeraient d'autres objets qu'ils ont souvent avantage à transporter. Les pontonniers n'auraient pas d'outils, ils en ont assez pour leur usage dans leur matériel, mais la place serait utilisée comme pour la cavalerie pour y loger l'avoine et le foin, car une compagnie de pontonniers en marche a plus de chevaux qu'une batterie d'artillerie.

Les compagnies de train de parc auraient également une voiture semblable, mais sans outils.

Voilà, Messieurs, les conclusions auxquelles nous sommes arrivés.

Par notre combinaison, nous donnons des outils à toutes les troupes qui peuvent en avoir besoin, nous soulageons les hommes du transport des instruments de cuisine et des couvertures, et malgré cela nous n'augmentons pas le nombre des voitures, puisque nous ne faisons que remplacer un ou deux chars de réquisition, par *une voiture réglementaire traînée et conduite par le train*.

Evidemment il y aura des frais occasionnés par la création de ce matériel roulant, et il faudra davantage de chevaux et de soldats du train attachés en permanence à l'armée. Mais que sont ces frais en comparaison du prix que nous coûtera un seul coup de canon tiré en guerre, si jamais nous avons le malheur d'en avoir une? Car chaque coup coûtera non-seulement son prix, mais celui de tout ce que l'on aura dépensé en temps de paix pour rendre ce coup profitable en guerre.

Et quel ne sera pas l'avantage d'avoir un matériel régulier, conduit par des soldats disciplinés, et en outre et même en premier lieu, d'avoir toujours sous la main les outils indispensables à une troupe pour se mettre à l'abri du feu de l'ennemi.

Une question intéressante à étudier serait de voir si l'on ne gagnerait peut-être pas en poids en construisant les voitures que nous

proposons en entier en tôle et en fers spéciaux. Mais ceci est un détail de construction qui n'exerce pas d'influence sur la question en elle-même ; aussi nous bornons-nous à l'indiquer.

Nous vous avons dit à quoi nous avaient conduits nos recherches et nos discussions, nous vous laissons juges de notre manière de voir. Si vous la partagez, vous aurez à décider sur la meilleure marche à suivre pour que ces propositions soient présentées à qui de droit, afin de passer bientôt à l'état d'essai pratique.

Pour la commission,
(Signé) J.-J. LOCHMANN, major.

LES CAMPS RETRANCHÉS EN FRANCE.

On lit dans *l'Avenir militaire* :

L'événement militaire de ces derniers jours, dit le journal français, est, sans contredit, la décision prise par M. le président de la république au sujet de l'installation à Rouen d'un parc d'artillerie avec une garnison de deux régiments de cette arme.

La lettre suivante, écrite par M. Thiers au général Letellier Valazé, qui avait été chargé par lui d'une mission dont personne ne soupçonnait l'importance, a été publiée par le *Nouvelliste de Rouen* et reproduite par tous les journaux de Paris :

Versailles, le 21 octobre.

Mon cher Valazé,

Je vous remercie et je remercie l'administration municipale de Rouen de ses dispositions. Dites-lui que je la prends au mot, que j'accepte les 400,000 fr., que je demande 200,000 fr. de plus au département, et qu'à ce prix je vous ferai un magnifique établissement pour deux régiments d'artillerie, pour 3.000 hommes, 2,000 chevaux et un immense matériel d'artillerie. Le ministre de la guerre et moi, nous irons vous voir, dîner chez le général de la division et poser la première brique (car les constructions seront en briques cuites). Il n'y aura rien de mieux en France. Allons, courage, et embrasez-moi tout le monde du feu qui vous anime.

A vous de cœur.

Signé : A. THIERS.

Ainsi, Rouen va devenir l'un de nos grands établissements militaires et remplacer Metz perdu. On installera à ses portes l'école d'application d'artillerie, un polygone de 5,500 mètres de longueur pour l'étude du canon à longue portée, et un arsenal d'artillerie.

C'est dans la forêt de Rouvray, sur les bords de la Seine, que sera dessiné le polygone. Caen et Bourges avaient été proposés pour remplir, vis à vis de la capitale, le rôle que va jouer Rouen. Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement de s'être arrêté à son dernier projet.

Sa position exceptionnelle sur la rive droite de la Seine, à quarante lieues de Paris, au centre d'un réseau de chemins de fer, destinait depuis longtemps Rouen à jouer un rôle dans la défense nationale.

Les abords de cette ville, naturellement fortifiée, peuvent être facilement mis en état de défense. Rouen place de guerre c'est Paris